

# Commune de BUSSY SAINT GEORGES

## Plan Local d'Urbanisme

### Notice Ordures ménagères

#### **Situation administrative**

La commune de Bussy-Saint-Georges est membre du Syndicat mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus ménagers (SIETREM) qui regroupe, au 1<sup>er</sup> janvier 2006, 29 communes, soit environ 260 000 habitants.

Le financement du service de collecte et de traitement des déchets est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

#### **Collecte**

Pour la commune de Bussy-Saint-Georges, le SIETREM assure :

- la conteneurisation des déchets résiduels,
- la conteneurisation du tri sélectif comprenant un conteneur destiné à collecter les emballages ménagers et les journaux magazines et un conteneur à couvercle vert destiné à collecter les bouteilles, pots et bocaux en verre,
- la collecte sélective bi flux (emballages ménagers-journaux magazines et verre) en porte à porte à raison d'une fois par semaine, le mardi,
- la collecte en porte à porte des déchets résiduels à raison de deux fois par semaine, les lundis et jeudis,
- la collecte mensuelle des encombrants en porte à porte à raison de douze fois par an, le premier vendredi du mois,
- la collecte d'une colonne d'apport volontaire du verre (salle des fêtes).

De plus, les habitants de Bussy-Saint-Georges peuvent accéder aux 4 déchetteries actuellement en service à Croissy Beaubourg, Saint-Thibault-des-Vignes, Noisiel et Chelles.

Les modalités de fonctionnement de ces services sont régies par les règlements adoptés en comité syndical, documents téléchargeables sur le site internet du SIETREM ([sietrem.fr](http://sietrem.fr)).

Un numéro vert est à la disposition des habitants : 0 800 770 061

## **Traitement**

### **Résiduels**

Les déchets résiduels sont acheminés à l'usine d'incinération du SIETREM, à Saint Thibault des Vignes, exploitée par la société NOVERGIE, dans le cadre d'une délégation de service publique.

D'une capacité annuelle de traitement de 140 000 tonnes, l'usine bénéficie des dispositifs d'épuration des fumées conformément aux normes européennes en vigueur.

La récupération de l'énergie produite par la combustion des déchets est effectuée par un turbo-alternateur qui produit annuellement 70 000 MWh électriques (soit les besoins énergétiques ménagers d'une ville de 38 000 logements).

### **Tri**

Les déchets sélectifs sont acheminés au centre de tri de Chelles, exploité par la société GENERIS, en vue de leur tri et de leur conditionnement pour l'envoi vers les différentes filières de valorisation.

### **Déchetteries**

Suivant leur nature, les déchets sont acheminés vers les différentes filières de valorisation.

### **Encombrants**

Les encombrants sont valorisés sur le site de la société R.E.P à Claye Souilly.